

« Faire parler la géographie »

Emmanuel Macron et Angela Merkel signeront un nouveau Traité franco-allemand le 22 janvier, à Aix-la-Chapelle. « Inédit et ambitieux », le volet sur la coopération transfrontalière touche au premier chef la région Grand Est et l'Alsace.

La fonction de conseiller diplomatique en région est méconnue. Qui êtes-vous ?

Nous sommes présents dans toutes les régions françaises, au plus près des préfets pour intervenir sur tous les sujets internationaux. 80 % de mon activité est consacrée au transfrontalier.

La mise en place de ces conseillers répondait à un vrai besoin des régions, des collectivités et de l'État. Ce besoin s'est accru avec l'ouverture des frontières. Notre présence en région permet aussi de mettre en relation les territoires avec notre puissant réseau à travers le monde. Ici, j'ai affaire à des élus très engagés et conscients de la nécessité de s'ouvrir. Ce sont des Européens convaincus, aussi bien en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

■ Votre fonction est-elle particulière dans le Grand Est ?

Nous sommes dans une région unique qui a très peu d'équivalents dans le monde : elle est entourée par quatre États souverains. Cela nécessite de disposer d'une courroie de transmission courte et efficace avec la capitale pour faire remonter les informations et nous adapter au mieux à l'évolution de nos voisins. La région est située en bordure de l'axe de richesse en Europe, qui existe depuis le Moyen Âge entre l'Italie du nord et la mer du nord. Elle est aussi au voisinage des réseaux transeuropéens : de transports les plus denses, dont quatre axes passent par Strasbourg. Cette région constitue un espace pivot entre les quatre pays voisins, Paris et le sillon rhodanien. C'est sa force. Sa taille lui offre une crédibilité plus forte pour la coopération internationale. La région Grand Est

a par exemple réussi à mettre les trois Länder allemands d'accord pour acheter du matériel roulant commun pour le transport ferroviaire transfrontalier.

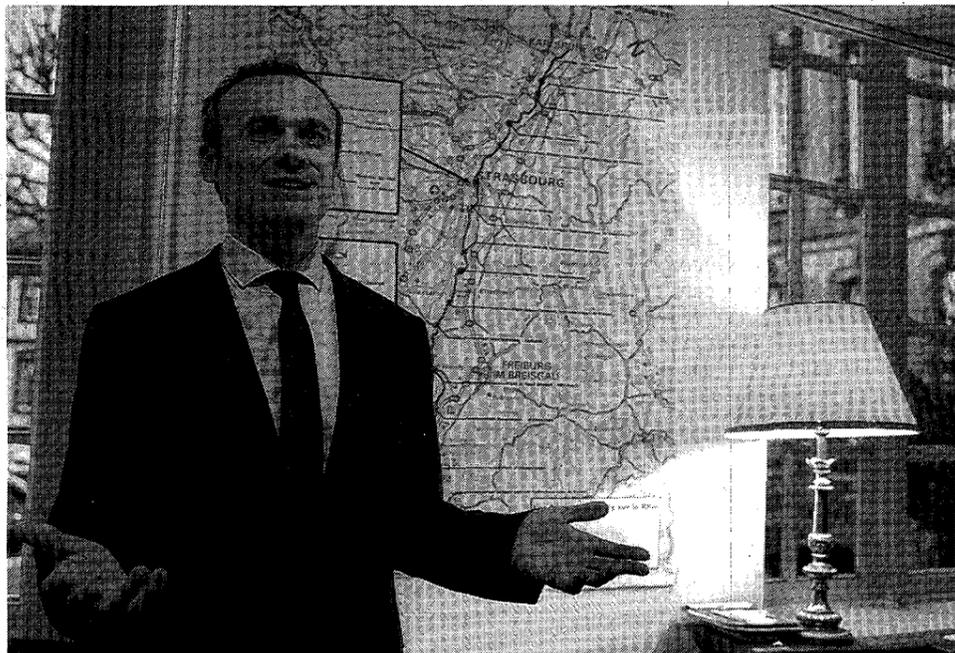
■ Les relations entre les exécutifs français et allemands sont compliquées. Comment se portent les relations avec nos voisins ?

Elles se portent bien. Le 22 janvier sera signé à Aix-la-Chapelle le nouveau Traité de l'Élysée ambitieux et inédit dans son contenu. Le dialogue est productif malgré certaines différences de philosophie. Nous sommes parvenus à des zones d'accord très importantes, en particulier sur le transfrontalier qui fait largement consensus entre voisins et bords politiques.

« La géographie détermine les flux économiques »

Le système allemand a ses propres contraintes. Le Bund (État fédéral) conserve un rôle prépondérant pour le champ des infrastructures que nous avons fixé comme prioritaire, dont les lignes ferroviaires abandonnées. Elles sont essentielles pour éviter l'effet stérilisant de frontières imperméables. Si l'Alsace a presque toujours été une terre perméable aux échanges, dans les Ardennes, la restauration d'un flux depuis Reims jusqu'à Namur est nécessaire pour relancer la dynamique locale.

■ Le caractère transfrontalier de l'Alsace est souligné de manière inédite dans le rapport Marx. Pourquoi ?



Philippe Voiry, conseiller diplomatique du préfet de région. PHOTO DNA - CHRISTIAN LUTZ-SORG

■ L'État français donne le sentiment d'avoir pris son temps. Pourquoi ?

Nous avons bénéficié d'un alignement de planètes, du sommet de l'État jusqu'à sa représentation en région. L'ambition européenne du Président de la République donne un souffle de renouveau. Elle nous a fait revenir aux fondamentaux : c'est la géographie qui détermine les flux économiques. Nous avons essayé de faire parler la géographie dans le cadre de la politique européenne.

Le rapport Marx pose une question simple qui dépasse l'Alsace : comment favoriser la transition des territoires de l'Est de la France de leur vocation pluriséculaire de bouclier à un rôle d'espace d'échanges et de citoyenneté nationale et européen-

ne.

■ L'État français donne le sentiment d'avoir pris son temps. Pourquoi ?

Les frontières remplissent un rôle nécessaire de délimitation de circonscriptions étatiques, mais elles ne doivent pas pour autant constituer un frein aux échanges, sauf raisons de sécurité dûment évaluées. La France, comme les autres pays européens, est en train de s'adapter à la réalisation d'un espace intégré européen qui ne produira ses effets qu'à long terme. Il s'agit d'une des dimensions du concept de souveraineté européenne défendu par le Président de la République.

Dans le transfrontalier, et à notre

modeste échelle, nous participons à cette émergence européenne. Ce sentiment commun est plus facile à créer sur les frontières où se joue la rencontre. Cette idée que les grands défis qui nous affectent ne peuvent être résolus que sur une large échelle préexistait, mais le Président de la République en a fait un axe très important de sa politique étrangère. Il est nécessaire de peser plus lourdement sur des défis dont les causes sont étrangères à nos territoires, et dont les problématiques dépassent les pays pris isolément.

■ Dans quelle mesure le transfrontalier alsacien et du Grand Est a nourri le futur Traité ?

Ce nouveau Traité comprend un volet transfrontalier qui concerne la

région Grand Est au premier chef. C'est une responsabilité nécessaire car elle connecte la France aux flux européens et embrasse toute la frontière avec l'Allemagne.

En tant que région bouclier, le Grand Est a bénéficié historiquement d'un effort d'équipement considérable du pays, mais elle a aussi souffert de destructions exceptionnelles pour protéger toute la nation. Aujourd'hui, elle a besoin d'un appui spécifique de la part de l'État, pour remplir sa nouvelle fonction de trait d'union entre les nations réconciliées, au bénéfice de toute la construction européenne.

Pour le transfrontalier, la France possède un atout avec son organisation déconcentrée. Le préfet dispose d'un grand pouvoir en région. Cela nous a permis de faire des progrès en peu de temps. Nous sommes dans le concret quand nous parlons des infrastructures. C'est pour cette raison que nous soutenons le rétablissement de liaisons ferroviaires autrefois importantes, comme Haguenau-Karlsruhe et Colmar-Fribourg. ■ Recueillis par Franck BUCHY

BIO EXPRESS

Philippe Voiry est Lorrain d'origine, « familier de l'Alsace depuis longtemps ». Il est « ingénieur de formation, diplomate de carrière ». Il a passé huit ans « partagés » entre le ministère des Finances et le quai d'Orsay à Paris, et sept ans à l'ambassade de France à Moscou, notamment comme conseiller culturel. Il a été recruté par Stéphane Fratacci, préfet d'Alsace puis d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine de 2015 à 2017.

Naissance d'une assemblée parlementaire franco-allemande

La future assemblée parlementaire franco-allemande sera officiellement lancée en février. Composée à parité de 100 députés, elle veillera notamment à « la convergence des droits existants ».

L'ASSEMBLÉE NATIONALE et le Bundestag devaient approuver la création d'une assemblée parlementaire franco-allemande le 22 janvier, jour de la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle. Mais les votes ont été repoussés au mois de février pour éviter le chevauchement des deux événements. Cette assemblée sera composée de 50 membres de chacune des deux chambres, soit 100 élus qui représenteront l'effectif des groupes politiques. Elle siègera au moins deux fois par an, sous la présidence du président de l'Assemblée nationale et du Bundestag. Cette innovation est le fruit d'un travail de concertation effectué ces douze derniers mois par un groupe de 18 députés français et allemands. « La relance d'un moteur efficace au sein de l'Union européenne passe par la coopération parlementaire. Il s'agit bien d'un outil de travail qui n'empiète aucunement sur la souveraineté des deux pays », note Patrick Hetzel (LR), un des trois députés

alsaciens à avoir participé aux travaux avec Sylvain Waserman (MoDem) et Antoine Herth (Agir). « Cette innovation diplomatique, unique au monde, redonne toute sa place à la démocratie parlementaire pour être force de propositions », s'enthousiasme Sylvain Waserman.

alsaciens à avoir participé aux travaux avec Sylvain Waserman (MoDem) et Antoine Herth (Agir). « Cette innovation diplomatique, unique au monde, redonne toute sa place à la démocratie parlementaire pour être force de propositions », s'enthousiasme Sylvain Waserman.

« Enclencher la vitesse supérieure »

Concrètement, l'assemblée franco-allemande contrôlera la mise en œuvre du futur Traité d'Aix-la-Chapelle par les deux exécutifs. Elle veillera aussi à la convergence par « l'harmonisation et la simplification » des droits existants. En cas d'obstacle, l'Assemblée nationale et le Bundestag peuvent promouvoir l'adoption de dispositions permettant de déroger aux règles de droit national. « Nous devons passer d'un stade artisanal à une échelle supérieure », observe Antoine Herth qui a pris beaucoup de plaisir à participer à ce projet avec « une forte implication alsacienne ». « C'est passionnant de se dire que nous allons enfin pouvoir enclencher la vitesse supérieure sur ces sujets », remarque le député de Sélestat. « L'ambiance s'est détendue du côté allemand depuis l'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. »

F. BY

Coopération transfrontalière : « Créer les conditions pour réussir »

Le volet Coopération transfrontalière du Traité d'Aix-la-Chapelle ambitionne de lever les obstacles à la mobilité entre la France et l'Allemagne en intégrant davantage les sociétés et les économies riveraines. Le député Sylvain Waserman (MoDem) y a contribué.

ANGELA MERKEL et Emmanuel Macron signeront un nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemand le 22 janvier, à la mairie d'Aix-la-Chapelle, ville de résidence de Charlemagne. « Le Traité d'Aix-la-Chapelle s'appuiera sur le socle fondateur » du Traité de l'Élysée signé en 1963 par le Général de Gaulle et le chancelier Adenauer, précise la présidence de la République française qui vise « une convergence accrue » entre les deux pays.

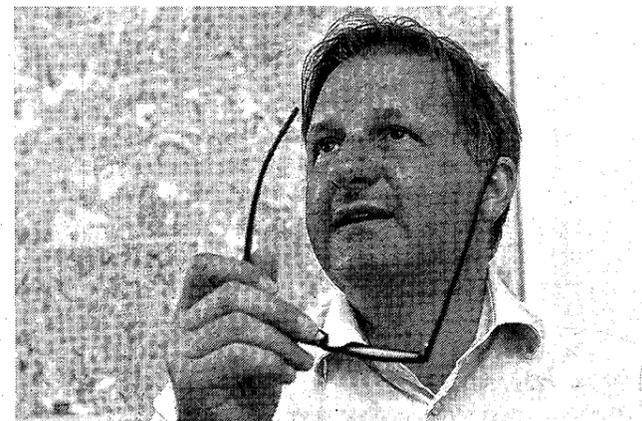
« Il renforcera les liens déjà étroits entre l'Allemagne et la France, notamment dans les domaines de la politique économique, de la politique étrangère et de sécurité, de l'éducation et de la culture, de la recherche et de la technologie, du climat et de l'environnement, ainsi qu'en matière de coopération entre les régions frontalières et entre les sociétés

civiles », poursuit l'Élysée. « L'enjeu principal du futur traité a été d'identifier des solutions pour faciliter le quotidien des citoyens frontaliers et prendre pleinement en compte la spécificité de notre territoire », indique Sylvain Waserman (MoDem). Commandé par le premier Ministre et la ministre des Affaires européennes, son rapport sur la coopération transfrontalière franco-allemande a nourri la préparation du futur texte cadre. Plusieurs de ses propositions ont été retenues.

Des Projets d'intérêt transfrontalier

Le traité de coopération évoquera le bilinguisme et l'enseignement de la langue du voisin dont la stratégie sera portée par les collectivités locales en lien avec l'Éducation nationale. Le texte mentionnera aussi les Projets d'intérêt transfrontalier (PIT) qui seront portés conjointement par les Länder, la région Grand Est et l'État, l'objectif étant de favoriser des arbitrages collectifs. Ces PIT concerneront en priorité les projets d'infrastructure physiques et numériques.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle doit également instaurer une Commission franco-allemande de stratégie transfrontalière (COMFAST) qui regroupera le préfet



Sylvain Waserman, député centriste de Strasbourg. PHOTO ARCHIVES DNA - MICHEL FRISON

transfrontalier, les exécutifs locaux et les députés.

« Résoudre ces irritants qui agacent les citoyens et les entreprises »

Pour Sylvain Waserman, cette commission doit « résoudre ces irritants qui agacent la vie quotidienne des citoyens et des entreprises », comme les divergences des deux droits. Le vice-président plaide pour l'instauration d'« équivalences ou de dérogations » dans des bassins de vie tels que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Les Eurodistricts ont relevé près de 240 cas d'irritants. « Le transfrontalier est un formi-

dable laboratoire. Nous avons créé les conditions d'une avancée concrète et positive du projet européen. Nous devons maintenant réussir ce moment historique », insiste Sylvain Waserman, qui est bien conscient que ce cheminement vers une intégration européenne plus poussée fait grincer les souverainistes de tout poil. « Le développement du transfrontalier est bien plus qu'un enjeu territorial : c'est un véritable défi que la France et l'Allemagne se doivent de relever au cœur de l'Europe », dit-il, sans craindre de jouer les épouvantails. ■

F. BY